



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mars 2017

N°51/03/2017 : EGLISE SAINT ORENS DE VILLEBOURBON ET SAINT ETIENNE DE SAPIAC - RESTAURATION DE TABLEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.

Etaient présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCCQ à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

Absent : 1

Madame, Monsieur Angèle LOUCHART

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 2015, la Ville de Montauban consacre ses efforts de restauration du patrimoine au mobilier des églises Saint-Orens de Villebourbon et Saint-Etienne de Sapiac. Dans la première, ce sont ainsi trois tableaux du 18^e siècle, abimés par des déjections de chauve-souris, qui ont retrouvé leur éclat. Dans la seconde, l'ensemble tabernacle en bois doré situé dans le chœur brille à nouveau de tous ses feux.

Pour l'année 2017, la Ville envisage de restaurer deux tableaux.

1/ A Saint-Etienne : « saint Antoine ermite »

Réalisé par le peintre Agar au 17^e siècle, ce tableau est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 20/11/1998. Il est envisagé la restauration complète de l'œuvre, soit le dépoussiérage et la désinsectisation du cadre, la reprise de la toile et un changement éventuel de châssis, le refixage et le nettoyage de la couche picturale, l'allègement du vernis, le dégagement possible d'éventuels repeints, la réintégration colorée des parties lacunaires et le revernissage de l'œuvre.

Le montant de cette intervention financée au BP 2017 est de 8 050 € HT.



2/ A Saint-Orens : une « Crucifixion »

Peinte par Hilaire Pader en 1672, cette œuvre est classée au titre des Monuments Historiques depuis le 13/11/1995. L'opération sera réalisée en deux tranches, la première sur 2017 et la seconde sur 2018. La première tranche comprendra la reprise de la toile et un changement éventuel de châssis, le refixage et le nettoyage de la couche picturale, l'allègement du vernis et le dégagement possible d'éventuels repeints.

Le montant de cette première tranche financée au BP 2017 est de 6 794 € HT.



La Ville de Montauban, maître d'ouvrage dans cette opération, doit avancer la totalité de la somme de 14 844 € HT pour la restauration de ces deux tableaux.

L'ensemble étant protégé au titre des Monuments Historiques, des financements peuvent être obtenus de l'Etat (DRAC) et du Conseil départemental,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne les subventions les plus élevées possibles.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

